



HAL
open science

Une " Algérie californienne " ? L'économie politique de la standardisation dans l'agriculture coloniale (1930-1962)

Antoine Bernard de Raymond

► To cite this version:

Antoine Bernard de Raymond. Une " Algérie californienne " ? L'économie politique de la standardisation dans l'agriculture coloniale (1930-1962). Politix, 2010, 95, pp.23-46. halshs-00907453

HAL Id: halshs-00907453

<https://shs.hal.science/halshs-00907453>

Submitted on 21 Nov 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une « Algérie californienne » ?

L'économie politique de la standardisation dans l'agriculture coloniale (1930-1962)

Antoine BERNARD DE RAYMOND

Résumé – Partant de l'expérience de standardisation des fruits et légumes dans l'Algérie coloniale, des années 1930 à l'indépendance, cet article décrit les différents sens que revêt la standardisation et comment celle-ci, en fonction du sens qui lui est donné et de sa portée, peut avoir une dimension politique. Dans son sens économique, la standardisation consiste *a minima* à homogénéiser certaines caractéristiques du produit fini, et *a maxima* à transformer l'ensemble des espaces sociaux parmi lesquels il circule pour les aligner sur un même espace de calcul. En l'occurrence, la politique de standardisation menée en Algérie vise à passer d'un capitalisme d'intermédiaires à une « économie concertée », maîtrisée par des coopératives de producteurs, en vue de la conquête de marchés de masse dans un contexte de libre-échange mondial. Mais la standardisation ne remplit pas qu'un but économique : elle s'inscrit dans une logique bureaucratique de technicisation du gouvernement, ainsi que dans un projet politique visant à relancer la colonisation en développant un peuplement dense d'agriculteurs européens à l'intérieur des terres algériennes. Enfin, la standardisation correspond à une logique de transformation des conduites de vie, à la massification de la production et des débouchés, et à l'uniformisation du goût, étant supposées favoriser une forme de pacification de la société. Dans cette dernière acception, la standardisation apparaît paradoxalement comme politique, en ce qu'elle cherche à éviter le politique pour le réduire à l'économique.

En 1949, de retour d'un voyage aux États-Unis où il a observé l'agriculture américaine, l'agronome René Dumont publie un livre dans lequel il présente tout le parti que pourrait tirer l'agriculture française de l'adoption des pratiques américaines¹. Observant l'agrumiculture en Floride et en Californie – dont il met la situation en parallèle avec celle de l'Algérie² –, il déclare : « Le gros fruit est seul démocratique³. » Un tel énoncé peut paraître étrange. Par « gros fruit » Dumont fait allusion à la politique de standardisation des produits impulsée par les États-Unis au début du siècle, et qui a directement inspiré une expérience de standardisation des fruits et légumes en Algérie à partir des années 1930. Mais que faut-il entendre par « standardisation », à quels types d'enjeux ou d'activités renvoie ce terme, et pourquoi Dumont met-il en rapport la standardisation avec des enjeux politiques, alors qu'elle semble s'adresser spécifiquement à la sphère des échanges marchands ?

En première instance, la standardisation renvoie à des dispositifs de définition et de garantie de la qualité des produits. Les questions de qualité des produits, des règles, normes et standards qui les enserrant, font depuis plusieurs années l'objet d'un nombre croissant de travaux sociologiques et historiques, particulièrement en ce qui concerne les denrées agroalimentaires⁴. Au-delà de leurs différences, ces travaux ont en commun de chercher à ouvrir une boîte noire de la théorie économique⁵, qui tend à considérer la qualité des produits comme donnée et extérieure à l'objet d'étude, comme si l'offre et la demande préexistaient à l'échange lui-même. Ceci consiste implicitement à considérer que les acteurs économiques partagent la même conception de la qualité⁶. Si on lève cette hypothèse, la qualité des produits apparaît comme une « variable stratégique »⁷ pour l'activité économique, affectant directement la forme que prend la concurrence marchande, et donc un enjeu essentiel pour les acteurs économiques. Dès lors, il s'agit de prendre au sérieux les débats autour de la qualité des produits, pour saisir les processus par lesquels se construisent et se cristallisent des intérêts et des conflits d'intérêts dans des dispositifs, des règles partagées. Néanmoins, on montrera ici, à partir du cas de l'Algérie coloniale,

1. Dumont (R.), *Les leçons de l'agriculture américaine*, Paris, Flammarion, 1949.

2. Dans son livre, Dumont compare systématiquement la France et les États-Unis. À l'époque, l'Algérie est une colonie française, et c'est la seule zone en France où l'on cultive des agrumes.

3. *Ibid.*, p. 242. Ce qui nous intéresse ici est le lien établi avec des considérations politiques. Il va de soi qu'on ne peut considérer le régime colonial en Algérie comme « démocratique ».

4. Cf. Busch (L.), « The Moral Economy of Grades and Standards », *Journal of Rural Studies*, 16, 2000 ; Callon (M.), Méadel (C.), Rabeharisoa (V.), « L'économie des qualités », *Politix*, 52, 2000 ; Garcia (M.-F.), *Le marché de l'excellence. Les grands crus à l'épreuve de la mondialisation*, Paris, Seuil, 2009 ; Stanziani (A.), dir., *La qualité des produits en France, XVII^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 2003 ; Stanziani (A.), *Histoire de la qualité alimentaire*, Paris, Seuil, 2005.

5. Cf. Akerlof (G.), « The Market for Lemons: Quality Uncertainty and the Market Mechanism », *Quarterly Journal of Economics*, 78 (5), 1970 ; Lancaster (K.), « A New Approach to Consumer Theory », *Journal of Political Economy*, 74, 1966.

6. Cf. Stanziani (A.), dir., *La qualité des produits...*, *op. cit.*

7. Cf. Callon (M.), Méadel (C.), Rabeharisoa (V.), « L'économie des qualités », art. cit.

que ces standards n'ont pas trait qu'à la définition d'espaces collectifs de calcul mais ont une portée politique.

Dans un premier sens, cette standardisation est politique dans la mesure où elle renvoie à une transformation des techniques de *gouvernement* des personnes et des choses⁸. La référence à des règles partagées pose immédiatement la question de savoir quelles instances s'en portent garantes, sont chargées d'assurer leur mise en œuvre. En effet, une norme ou une règle n'a d'effectivité que si elle est assise sur un « appareil de contrainte »⁹. Aussi, une sociologie de la construction des normes de qualité appelle une sociologie des instances et des techniques de pouvoir qui assurent le contrôle de ces normes. Plus exactement, la nature et la forme de ces règles et normes lient, comme les deux faces d'une même pièce, définition de la qualité et conception du pouvoir. Le processus de construction et de mise en œuvre de ces normes peut donc en un premier sens s'analyser comme un processus politique en ce que l'organisation et la transformation des marchés est liée à des transformations des modes de *gouvernement*¹⁰. La standardisation peut être qualifiée de politique dans la mesure où elle s'inscrit dans des transformations du gouvernement colonial (création de l'Office algérien d'action économique et touristique – OFALAC – et du Service de l'arboriculture au sein de la direction de l'agriculture du Gouvernement général de l'Algérie – GGA) et va être portée par l'élite administrative qui accède à la direction de ces nouveaux services. Cette aile « libérale » de l'administration coloniale s'inspire d'un modèle américain qu'elle va chercher à greffer sur la société algérienne. Elle utilise la standardisation comme technique de gouvernement pour rendre l'économie algérienne plus compétitive et discipliner les colons à un capitalisme « rationnel », c'est-à-dire soumis à une organisation collective (coopératives agricoles), pour dépasser ce qui est considéré comme les apories de l'entreprise individuelle. Cette discipline collective promue par la rationalisation bureaucratique dépasse d'ailleurs les enjeux strictement économiques, en ce qu'elle vise *in fine* à relancer la colonisation et à densifier le peuplement européen, pour affermir l'emprise de la France sur la terre d'Algérie. De ce point de vue, la standardisation s'affirme comme un acte de souveraineté : en transformant l'économie, elle doit susciter une transformation de la société algérienne, destinée à affermir une domination coloniale en voie de délitement.

8. Cf. Foucault (M.), *Sécurité, Territoire, Population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004 ; Torny (D.), « La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses », *Politix*, 44, 1998.

9. Cf. Weber (M.), « Les relations fondamentales entre l'économie et l'organisation sociale », in *Économie et société*, t. 2, Paris, Plon, 1971.

10. Au double sens du terme : l'enjeu est d'observer comment des dispositifs de gouvernement – de la « gouvernamentalité » au sens de Foucault – pénètrent dans et transforment le gouvernement au sens habituel du terme, c'est-à-dire l'État et ses différentes instances.

Mais cette dimension de « gouvernementalité » touche peut-être plus la politique que la politique. Ou, du moins, elle n'en est qu'une modalité. On peut aussi qualifier la standardisation de politique de manière plus forte, justement et de manière paradoxale parce qu'elle refuse de s'affirmer comme telle. Parce qu'elle vise la politique tout en se présentant comme un enjeu économique. En effet, alors que la standardisation a été initialement pensée à destination des colons, pour susciter une nouvelle vague de peuplement européen, et ignore largement le cas des « indigènes », à partir des années 1940, la question de leur place dans cette politique de standardisation devient de plus en plus prégnante. Il s'agit de développer pour eux un salariat agricole stable sur les exploitations coloniales, afin de les inciter à jouer le jeu de l'économie marchande et, surtout, couper l'herbe sous le pied des discours nationalistes algériens, en rendant le système colonial économiquement acceptable pour les musulmans. Autrement dit, cette rationalisation bureaucratique touche de fait au problème colonial en l'assimilant à des enjeux strictement économiques, en développant le bien-être de tous, en rabattant sur l'économique les conflits (multiples et variés) qui traversent la société coloniale. Ceci pose donc la question de l'*économisation du politique*¹¹, de la possibilité et des éventuelles conséquences de la dépolitisation du politique par son assimilation à l'économie, et ce au-delà du cas colonial.

Ainsi, cet article s'attache à suivre la trajectoire d'un problème public (au sens anglais d'« *issue* »), celui de la standardisation des fruits et légumes, pris comme médiation, comme objet autour duquel se nouent trois sortes d'enjeux : (1) des transformations économiques, et en particulier des transformations des formes d'intermédiation marchandes, c'est-à-dire des traductions permettant de relier des espaces hétérogènes ; (2) les transformations de l'administration coloniale et de ses techniques de gouvernement ; (3) des enjeux politiques : la souveraineté de la France sur l'Algérie, les liens entre l'Algérie et la métropole, et les rapports entre Européens et Algériens en Algérie.

On décrit de la sorte l'émergence (au sein de l'administration coloniale) et l'expérimentation d'une vision singulière du futur : standardiser l'agriculture, c'est sortir du système d'échange colonial pour rendre l'Algérie compétitive dans la mondialisation économique et, par là même, sauver l'Algérie comme colonie en en faisant le « pays de la qualité ». Ainsi, cet article montre que, bien que l'Algérie n'ait pas été une « affaire rentable »¹², elle a été un lieu intense d'expérimentation de techniques de gouvernement que la métropole ne connaissait pas, et qui témoigne d'un effort d'une partie du gouvernement colonial pour réversibiliser un processus clairement identifié d'effondrement de la colonie. Enfin, cet article décrit les raisons de l'échec de cette politique de standardisation, et

11. Cf. Foucault (M.), *Sécurité, territoire, population...*, op. cit. ; Lascoumes (P.), Le Galès (P.), dir., *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

12. Cf. Lefeuvre (D.), *Chère Algérie. La France et sa colonie, 1930-1962*, Paris, Flammarion, 2005.

explicité ce qui lui a résisté, à l'intérieur même du monde colonial, et ce que cela nous dit sur ce qu'il a été.

Un marché d'exportation en crise

En 1930, la France s'apprête à célébrer en grande pompe le centenaire de la colonisation de l'Algérie. Elle s'enorgueillit en particulier des bienfaits qu'elle a apportés aux populations musulmanes et de toutes les productions agricoles qu'elle a développées ou introduites, comme les céréales, la vigne, le tabac, les fruits et les légumes, sur des terres pourtant réputées inhospitalières et peu fertiles¹³.

Les fruits et légumes (comme nombre de cultures coloniales) sont une culture essentiellement spéculative et destinée presque uniquement à l'exportation vers les marchés européens aux prix très rémunérateurs. Ces exportations sont destinées dans leur quasi-totalité à la France métropolitaine. Leur rentabilité est assurée par le caractère de *primeur* de ces produits, qui arrivent à maturité au moment de la saison morte en Europe (de novembre à mars environ), ce qui leur permet de bénéficier de débouchés rémunérateurs. À cet égard, un petit fruit précoce, issu d'un croisement entre l'orange bigarade et la mandarine va faire la fierté de l'Algérie coloniale, la clémentine¹⁴.

Jusque dans les années 1920, ces cultures sont assurées par de petites exploitations familiales de colons européens situées à proximité voire dans les villes portuaires, en particulier Alger, en ce qui concerne les légumes, légèrement plus à l'intérieur des terres, comme dans la Mitidja, en ce qui concerne les fruits, principalement les agrumes. Si certaines exploitations sont spécialisées, les légumes et agrumes sont le plus souvent cultivés en complément d'autres cultures, en particulier la vigne. Cultures fragiles, les primeurs nécessitent d'importants soins culturaux et sont intensives à la fois en capital et en travail¹⁵. Le travail des ouvriers, presque exclusivement musulmans, est très instable car soumis aux impératifs de la commercialisation¹⁶.

Cette précocité des produits algériens correspond à la fois à un impératif économique et à des équilibres politiques : la France garantit des débouchés aux

13. *Ibid.*

14. La clémentine a été inventée par le frère Clément, aux environs de 1903 en Algérie, à l'orphelinat de Misserghin, près d'Oran. C'est donc un produit original de la civilisation coloniale française, qui allie le matériel végétal des Européens (les agrumes) avec les conditions climatiques et pédologiques de l'Algérie. La clémentine présente entre autres caractéristiques une maturité précoce, qui précède dans la saison celle des oranges et des mandarines. Comme la clémentine n'est pas cultivée en Europe jusqu'aux années 1930, elle présente un grand intérêt pour l'Algérie, et pour la stratégie de primeurs qu'elle a développée.

15. Centre des Archives d'Outre-Mer (CAOM) 1 O 72, GGA, Direction de la production, « Les primeurs d'Algérie », rapport de M. Barbut, 1937, p. 5.

16. « En saison, le travail durait toute la journée, mais les horaires étaient irréguliers car ils dépendaient des horaires des bateaux. Même la cueillette des fruits ou légumes était fonction des horaires des bateaux. » Ferrandis (Y.), « Alger, ses alentours : Guyotville. Le maraîchage sur le littoral algérois », *Revue du Cercle algérieniste*, 102, juin 2003.

productions agricoles algériennes, à condition que celles-ci ne concurrencent pas les productions métropolitaines¹⁷. Ces productions sont perçues et vendues en France comme des « produits de luxe », rares et chers. L'importance des marges commerciales obtenues permet à cette culture d'être rentable en dépit de la faiblesse des quantités produites.

L'Algérie est parvenue à établir de forts courants commerciaux vers l'Europe après la Première Guerre mondiale. Les exportations algériennes d'agrumes sont ainsi progressivement passées de 43 151 quintaux en 1900, à 68 965 quintaux en 1905, puis à 150 498 quintaux en 1910¹⁸. Les exportations algériennes de fruits et légumes se sont portées en moyenne à six cent mille quintaux par an pour la période 1913-1924, tandis qu'elles ont oscillé entre huit cent mille et un million de quintaux par an pour la période 1924-1933¹⁹.

Ce système entre en crise à l'orée des années 1930, du fait notamment du développement des exportations étrangères de fruits et légumes, en provenance d'Espagne notamment dans la période habituellement réservée à l'Algérie. Aussi, au début des années 1930, alors que les surfaces cultivées en Espagne et les exportations espagnoles ne cessent d'augmenter, les cultures et les exportations algériennes suivent un mouvement inverse, et tendent à être remplacées par la vigne. Pour la France métropolitaine, ce mouvement est problématique dans la mesure où la viticulture algérienne concurrence directement l'agriculture française.

Tableau 1. Évolution des surfaces plantées en orangers

	ALGÉRIE	ESPAGNE
1922	13 000	47 000
1933	9 580	73 700

Source : AN F 10 1991 (unité : hectare).

Quelle lecture les contemporains font-ils de cette brusque détérioration de la situation ? Et quelles mesures envisagent-ils pour y remédier ?

L'Algérie est une île

Pour les colons algériens, la réussite économique se fonde avant tout sur la capacité à expédier des produits vers l'Europe lorsque le marché est creux,

17. En effet, celle-ci compte à l'époque une population rurale et agricole encore très nombreuse et majoritaire, qu'elle ne peut risquer de mécontenter en développant sans discernement les productions agricoles algériennes.

18. Gouvernement général de l'Algérie, Direction de l'agriculture, du commerce et de la colonisation, *Les produits algériens. Les fruits et primeurs d'Algérie*, Alger, Imprimerie algérienne, 1922, p. 4.

19. Juan (V.), « Fruits et légumes d'exportation de l'Algérie », *Revue de la région économique d'Algérie*, 15, mai 1950.

c'est-à-dire à réaliser *un écart* grâce à la *marge commerciale*. Or la montée en puissance de la concurrence espagnole tend à ruiner cette stratégie. Elle tend à annuler l'effet de saison-morte et à engendrer en France et en Europe un marché désaisonnalisé, lisse tout au long de l'année.

Une partie des représentants politiques et syndicaux d'Algérie analyse ce recul face à la concurrence espagnole comme résultant du différentiel de coûts de transport vers la France entre les deux pays. Par exemple, alors que les Espagnols peuvent directement expédier leurs oranges par train et *en vrac*, les producteurs algériens doivent nécessairement les transporter par bateaux et les emballer, ce qui engendre des coûts supplémentaires : frais de conditionnement, monopole du pavillon, pertes liées aux ruptures de charges, etc. Du point de vue colonial, l'Algérie est une île²⁰ ! Cette « lourde servitude de l'insularité »²¹ doit être compensée par des mesures protectionnistes de contingentements et de tarifs. On reste à ce stade dans le cadre d'une pensée coloniale classique, où la colonie est contrainte dans ses relations économiques avec la métropole qui, en retour, doit lui garantir des débouchés. Ces revendications protectionnistes sont en partie satisfaites par une loi du 28 février 1934 donnant au gouvernement la possibilité de modifier par décret le tarif des douanes, ce qui est fait suite à la signature d'un accord commercial franco-espagnol de mars 1934. Ces tarifs seront revus (à la hausse) à plusieurs reprises au cours des années suivantes.

En outre, l'Algérie, au nom de l'union douanière avec la métropole réclame le « libre-échange » c'est-à-dire le droit à exporter sans aucune limite ses produits vers la France, en ayant la priorité vis-à-vis des productions étrangères²². Elle fait notamment barrage, au sein du Comité national des agrumes, créé en 1938, à la mise en place d'une « politique impériale » qui viserait, dans une perspective malthusienne, à plafonner les importations françaises (métropolitaines) et à répartir de façon centralisée depuis la métropole les surfaces cultivées entre *l'ensemble* des possessions ultra-marines (Maroc, Algérie, Tunisie et Syrie en particulier), sans position de préférence *a priori* pour l'Algérie²³.

Avec la mise en place de mesures protectionnistes, l'Algérie semble avoir obtenu gain de cause. Et, de fait, dans la seconde moitié des années 1930 les exportations repartent à la hausse, les cultures s'étendent à nouveau. Dans son retour à la prospérité, l'Algérie profite au demeurant de la guerre civile espagnole. L'affaire pourrait donc s'arrêter là, mais le travail politique de demande de mesures protectionnistes a produit des inflexions dans la façon dont l'Algérie

20. À noter que – même si ce n'est qu'une coïncidence – le nom arabe de l'Algérie (*El Djazaïr*) signifie littéralement « Les îles ».

21. Lamy (J.), « L'agriculture et l'Algérie », *Nouvelle revue française d'Outre-mer*, 9, 1954, p. 376.

22. Autrement dit, le « libre-échange » entre l'Algérie et la métropole implique nécessairement des mesures protectionnistes contre les importations en provenance de pays tiers, tels que l'Espagne.

23. Robert (P.), *Les agrumes dans le monde et le développement de leur culture en Algérie*, Paris, Société d'éditions techniques coloniales, 1945, p. 324.

conçoit ses productions et les marchés qu'elle vise. Les colons algériens ont ainsi régulièrement demandé à ce que soient interdites les exportations d'oranges espagnoles *en vrac* vers la France. Cette réclamation avait essentiellement pour but d'imposer aux Espagnols des conditions de commercialisations similaires à celles des Algériens contraints d'utiliser des emballages pour le transport maritime et les ruptures de charges qu'il occasionne. Mais les représentants algériens se justifient ainsi : cette demande est légitime parce qu'en exportant en vrac, les Espagnols abreuvent le marché de produits de mauvaise qualité (qui se détériorent pendant le transport), ce qui nuit à la réputation *de l'ensemble* des agrumes et tire les cours vers le bas.

En critiquant la qualité des produits espagnols et en mettant en avant des enjeux de réputation et de confiance, les représentants algériens sont finalement amenés à considérer d'autres causes (que les coûts de transports et de commercialisation) au marasme qui frappe les productions algériennes en ce début des années 1930 et à poser la question de la qualité de leurs propres produits et de la loyauté des échanges sur leur propre territoire.

Le fardage des lots comme paradigme de la fraude sur la qualité

Si les réclamations algériennes se sont surtout focalisées sur l'Espagne, les acteurs du commerce et de la production algériens n'ignorent pas la montée en puissance sur les marchés européens des exportations d'agrumes en provenance des États-Unis, ou de l'Union Sud-Africaine. Or ces pays ne bénéficient de toute évidence pas de coûts de transport inférieurs à l'Algérie. Aussi, émerge un discours qui pose le problème de la mévente des produits algériens en Algérie même, dans l'absence de politique de qualité, d'organisation collective des expéditions et de contrôle des produits, qui laisse libre cours à tous les comportements opportunistes.

La question des comportements opportunistes touche indissociablement à la qualité des produits, aux conditions de la concurrence et à l'organisation des marchés d'exportation. En effet, si l'Algérie mise collectivement sur la précocité des produits pour obtenir des rémunérations élevées, les producteurs d'Algérie n'en sont pas moins concurrents entre eux et, les exportations relevant entièrement de décisions individuelles, chacun est tenté d'expédier le plus tôt possible pour être sur les marchés européens avant les autres et tirer une meilleure rémunération. Ici, c'est donc le fondement même de la stratégie algérienne de recherche de prix rémunérateurs sur des créneaux temporels spécifiques qui est visée :

« Fréquemment, les premiers envois de raisins d'Algérie sont trop verts. On veut hâter les expéditions, afin de profiter de la rareté qui amènera les bons prix et je crains qu'ainsi on n'arrive à un résultat contraire à celui désiré. [...] Si le consommateur se voit offrir un raisin trop vert, celui-ci ne lui donnera pas satisfaction, et il renoncera à en acheter de nouveau²⁴. »

24. Déclaration d'un acheteur métropolitain, lors des *Journées agricoles de la foire d'Alger*, en 1936.

De plus, il semble que l'absence de règles collectives de sélection, de tri et de présentation des produits laisse libre cours à toutes sortes de « fraudes » et de tricheries sur la qualité des produits. Parmi celles-ci, est en particulier dénoncée la pratique du *fardage*, qui produit des effets émergents désastreux et nuit à la réputation collective des produits algériens. Ainsi, en novembre 1928, une mission de négociants anglais, représentant la *National Federation of Fruit and Potato Trade*, se rend en Algérie, et fait part de son mécontentement vis-à-vis de ces usages :

« Les acheteurs anglais n'admettent pas que la marchandise soit "parée", comme la préparent la plupart des expéditeurs algériens, en plaçant les plus beaux fruits à la partie supérieure, et ceux qui sont défectueux, dans les couches inférieures. Ils cessent les achats dès qu'ils s'aperçoivent que la marchandise n'est pas uniforme dans un même colis²⁵. »

En Algérie, dans la sphère de l'échange, c'est ce constat d'une déloyauté des transactions liée aux modes de *présentation* des produits qui amène le gouvernement ainsi que les certains représentants du commerce à mettre en place la standardisation des produits et de leurs emballages.

La standardisation des fruits et légumes algériens

La standardisation des produits agricoles et notamment des fruits et légumes est une solution relativement connue à l'époque et adoptée par de nombreux pays, notamment les concurrents de l'Algérie, à commencer par les États-Unis²⁶. Un *Congrès de la standardisation des fruits et primeurs* s'est par exemple tenu en octobre 1930, où l'Algérie était représentée par G. Mathieu, qui dans son rapport a émis le vœu qu'« elle s'achemine rapidement vers une standardisation effective dans l'expression la plus large du mot : standardisation du produit et standardisation de son emballage ». La Chambre de commerce d'Alger, en séance du 21 août 1931, constate que « c'est à la standardisation que les pays étrangers doivent leur succès sur nous » : cette instance décide alors d'apporter son soutien à tout projet de loi « qui aura pour objet d'assurer la loyauté des ventes et le parfait conditionnement des fruits et légumes »²⁷. Dans cette acception, la standardisation consiste, par des opérations de *tri*, d'*emballage* et de *présentation* des produits, à garantir la loyauté des transactions. Ainsi, la standardisation émerge en Algérie comme solution à un problème *commercial*, de présentation et de réputation collective des produits.

25. CAOM 1 O 72, Gouvernement général de l'Algérie, Inspection du Service Agricole Général et de l'Expérimentation Agricole. « Note à M. le Dr de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation », 1928.

26. Une mission commerciale est dépêchée aux États-Unis en 1932 par le GGA pour y étudier la standardisation des fruits et légumes (cf. *infra*).

27. CAOM 1 O 72, Chambre de Commerce d'Alger, « Standardisation des fruits et légumes primeurs », Rapport présenté par J. Daurces, 21 août 1931 (soulignements dans l'original).

Par un décret du 29 octobre 1931 est créé l'Office algérien d'action économique et touristique (OFALAC). Cette institution, qui dépend du GGA, a explicitement pour mission de participer à la modernisation économique de l'Algérie. C'est dans ce contexte de reconnaissance d'un déficit de réputation des produits algériens que prend forme une première entreprise de standardisation facultative des produits, sous l'égide de l'OFALAC²⁸. Mais cette entreprise, en raison justement de son caractère facultatif, ne rencontre pas le succès escompté.

Le palier décisif vers la standardisation obligatoire est franchi grâce à la loi de finances du 31 décembre 1935, autorisant le recours éventuel à la standardisation obligatoire des produits algériens. L'OFALAC est désigné par un décret du 2 mars 1936 comme étant l'organisme chargé d'établir les règles organisant la standardisation obligatoire et de contrôler sa mise en œuvre. Deux décrets du 23 décembre 1936²⁹ fixent les conditions générales pour la standardisation des produits, tandis que l'arrêté du 22 novembre 1938³⁰ définissait les règles applicables à la standardisation des emballages.

La standardisation va s'attacher avant tout à définir un nombre réduit de critères simples portant sur le produit *fini*, afin de faciliter les échanges commerciaux. Ces critères portent essentiellement sur l'*apparence* du produit et sur sa *présentation*. Dans les différents arrêtés de standardisation pris pour chaque espèce de produit sont édictées les conditions minimales à respecter en vue de l'exportation, en termes de *calibre*, de *couleur* et d'*état* de l'épiderme (taches, attaques d'insectes). Les arrêtés de standardisation stipulent en outre les variétés admises à l'exportation, ainsi que les emballages autorisés. Enfin, ces arrêtés établissent les conditions de classement des produits en trois niveaux de qualité ou catégories (« Extra », « Standard », « Marchand » par ordre décroissant de qualité).

Ces éléments sont complétés par la marque « Algeria », marque collective « de garantie des produits algériens » déposée et gérée par l'OFALAC depuis 1932³¹. En règle générale, l'apposition de la marque « Algeria » (par les agents de l'OFALAC) est réservée aux produits exportés classés dans la catégorie « Extra ». La standardisation s'applique uniquement aux produits destinés à l'exportation. Les contrôles et les sanctions afférentes (amendes, refoulement des produits) sont mis en œuvre par les agents de l'OFALAC, sur les lieux d'expédition (les ports).

28. Un arrêté du 19 février 1932 stipule que l'OFALAC sera chargé d'élaborer des standards ainsi que les conditions d'utilisation de la marque collective « Algeria » à l'exportation pour chaque denrée.

29. *JORF*, 25 décembre 1936, p. 13341.

30. *Journal Officiel de l'Algérie (JOA)*, 16 décembre 1938, première partie, p. 2191.

31. Suite à un arrêté gubernatorial du 19 février 1932.

Standardisation et colonisation

Si la standardisation émerge comme réponse à un problème conçu avant tout comme économique (la mévente des produits algériens) et plus précisément commercial, il faut noter que la question de la standardisation converge très rapidement avec un autre « problème public », plus ancien et lui, directement *politique*, celui de la relance de la colonisation, pour affermir l'emprise de la France sur le sol algérien. En mai-juin 1932, le GGA dépêche, par l'intermédiaire de l'OFALAC, une « mission algérienne agricole et commerciale » aux États-Unis, et plus particulièrement en Californie, région jugée comparable à l'Algérie. Pour les responsables algériens, la Californie est un exemple dont il faut s'inspirer : son économie végétait au début du XX^e siècle, et elle est devenue florissante en quelques années grâce à la mise en valeur du sol par l'irrigation et l'organisation collective de l'agriculture. Les personnes dépêchées en Californie en reviennent avec « une nouvelle conception de la colonisation par l'irrigation ». Cette nouvelle conception fait écho à et vise à donner un contenu à la politique de construction de barrages hydrauliques qu'a justement entreprise l'Algérie depuis le début des années 1920, et dont les premières réalisations aboutissent.

« N'apercevons-nous pas, dans ce processus que nous allons entreprendre à notre tour, avec l'avantage de l'expérience des autres, la véritable solution du problème angoissant de la Colonisation ?

Actuellement, nous ne pourrions reprendre le mouvement de colonisation que par de vastes attributions territoriales, onéreuses pour le budget et chanceuses pour l'attributaire, mais qui resteraient décevantes en ce qui concerne la densité du peuplement.

L'irrigation, elle, s'adresse à la production intensive ; elle permet de tirer du sol des ressources infiniment plus grandes de surfaces plus réduites ; elle réclame le concours actif d'hommes nombreux ; il lui faut non seulement de la main-d'œuvre ordinaire, mais des propriétaires, des techniciens, des dirigeants, des artisans. Nous pouvons espérer un afflux d'agriculteurs français, d'ouvriers aisés, de petits capitalistes, attirés par la nouvelle évolution de l'Algérie qui, plus peuplée de nos éléments nationaux, deviendra vraiment le prolongement de la France³². »

Que la colonisation soit considérée comme une question « angoissante », témoigne de ce que, au-delà des discours officiels sur les réussites de la colonisation, sourd une inquiétude quant à l'avenir de la colonie. Pour éviter que la colonie ne périclite, une partie de l'administration souhaite mettre en place les conditions pour que des activités économiques rentables puissent se développer

32. Robert (J.), *Mission algérienne et commerciale aux États-Unis (mai-juin 1932). Rapport général*, Alger, GGA, Direction des travaux publics, des chemins de fer et des mines, OFALAC, 1932, p. 64. Ce rapport général est complété par un *Rapport technique sur les cultures fruitières*, rédigé par J. Brichet, qui sera par la suite le premier dirigeant du Service de l'arboriculture du GGA.

et attirer de nouveaux colons, afin, entre autres, d'étendre le peuplement plus à l'intérieur des terres.

Ainsi, après les échecs du blé et de la vigne, la colonisation doit développer les cultures fruitières et légumières, en particulier les agrumes. Dans cette perspective, il s'agit d'éviter un double écueil : la concentration foncière et capitaliste à laquelle ont donné lieu la céréaliculture et la viticulture, qui va à l'encontre d'un principe de maillage fin du territoire algérien par un peuplement européen dense, et la prolifération de petites entreprises familiales voire individuelles de production et d'expédition à laquelle ont jusqu'ici donné lieu la culture et l'exportation de fruits et légumes. C'est précisément le modèle californien qui offre la solution à ces injonctions *a priori* contradictoires que sont la densification du peuplement par l'agriculture et la compétitivité économique par la massification de l'offre. La mise en place de la standardisation et des coopératives doit justement permettre de développer la discipline collective qui a jusqu'ici fait défaut à l'Algérie sans passer par la concentration : « C'est la culture familiale qui prime maintenant [aux États-Unis] et c'est un grand bien, là comme partout où elle existe ; il importe seulement de lui procurer les avantages de la grande culture par l'organisation et la coopération³³. »

Ainsi remise dans la perspective historique de la colonisation, la standardisation dépasse sa fonction de rétablissement de la loyauté des transactions. Elle engage d'une part des enjeux de concurrence verticale et d'autre part des enjeux politiques. Les services administratifs, comme l'OFALAC nouvellement créé, qui s'emparent de la question de la standardisation, opèrent un double déplacement. D'abord, d'un point de vue économique, ils transforment progressivement la standardisation, d'un enjeu strictement commercial en un enjeu de discipline des pratiques de l'ensemble d'une filière, à commencer par les producteurs : « La standardisation, en Californie, n'est pas seulement appliquée aux fruits, comme on le croit trop souvent ici [en Algérie], elle l'est aussi aux vergers eux-mêmes. C'est elle qui, dans tous les cas, facilite les opérations culturelles comme elle facilite les opérations technologiques et commerciales sur les fruits³⁴. »

On passe en somme de la standardisation des produits à la standardisation de la production. Car, pour les responsables algériens, il s'agit, au-delà de la résolution d'un problème d'information favorisant des comportements opportunistes, d'intervenir sur des enjeux de concurrence verticale, ce qui passe par une transformation de la conception des produits et du marché. Ainsi, dans son sens économique, la standardisation peut avoir deux significations : elle peut soit viser les qualités du produit lui-même, qu'il s'agit d'uniformiser, et/ou viser

33. Robert (J.), *Mission algérienne*, op. cit., p. 46.

34. Brichet (J.), *Rapport technique sur les cultures fruitières*, op. cit., p. 166.

plus largement l'ensemble des espaces sociaux parmi lesquels le produit circule, de les aligner sur un même espace de calcul, afin notamment de dépendre les échanges des compétences des personnes et de favoriser le développement des échanges à distance³⁵.

Deuxième déplacement : la standardisation cesse d'être considérée comme un enjeu seulement économique, dans la mesure où elle devient un outil pour relancer la colonisation de peuplement. La standardisation vise *in fine*, et pour que l'Algérie devienne « le prolongement réel de la France », à attacher les colons à la terre d'Algérie. À cet égard, il faut noter qu'à mesure qu'est élargi le sens de la standardisation, des produits vers la production, l'attention des pouvoirs publics passe progressivement des *primeurs* (c'est-à-dire des légumes, des cultures *annuelles*) aux *agrumes* : ces cultures arbustives supportent en effet plus facilement le climat chaud et sec de l'intérieur des terres, mais aussi, et surtout, ce sont des cultures qui, n'entrant en plein rendement qu'au bout de cinq ou dix ans, engagent durablement le cultivateur, le « fixent », l'attachent à la terre pour de nombreuses années.

Ces deux déplacements sont solidaires d'un troisième, celui du gouvernement : le développement de la standardisation s'accompagne d'une extension des services administratifs du gouvernement colonial, qui concurrence potentiellement le système des élus politiques locaux, qui ont l'habitude de faire pression sur la métropole pour obtenir des réglementations favorables à l'Algérie³⁶. C'est donc les conditions et la portée de ce triple mouvement (la standardisation comme cadrage des pratiques économiques, la standardisation comme relance de la colonisation, et la standardisation comme technicisation du gouvernement colonial) qu'il convient à présent d'interroger.

Une « Algérie californienne »

Jusqu'aux années 1930, l'agriculture coloniale ne s'est développée qu'à proximité du littoral. Avec l'achèvement des barrages, des dizaines de milliers d'hectares de terre sont rendus irrigables et cultivables en dépit d'un climat très sec³⁷. Le but est d'y développer en particulier l'agrumiculture. Mais le GGA craint que ce nouveau développement soit un échec si l'on ne remédie pas aux erreurs

35. Cf. Bessy (C.), « L'organisation des ventes publiques – Perception, qualification et espaces de circulation des objets », in Stanziani (A.), dir., *La qualité des produits...*, *op. cit.* Cette dimension de transformation d'espaces sociaux hétérogènes est, comme on le verra, centrale dans le projet des modernisateurs coloniaux. Il s'agit non seulement de changer le produit, mais aussi la façon dont il est cultivé, échangé, vendu et consommé. En conséquence, leur projet s'étend largement au-delà de la sphère productive et aboutit, *in fine*, à changer des modes et des conduites de vie. Cf. *infra*.

36. Pour un exemple de cette classe politique locale corrompue, voir le portrait du maire de Bône par David Prochaska dans *Making Algeria French: Colonialism in Bone, 1870-1920*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

37. Tinthoin (R.), « La reprise économique en Algérie », *Annales de géographie*, 46, 1937, p. 547.

du passé (individualisme suscitant fraudes, comportements opportunistes, pléthore, etc.) en organisant les producteurs et en leur imposant une certaine discipline dans les exportations. Pour plus d'efficacité, il faut dépasser la « standardisation gendarme »³⁸ qui se limite à porter un jugement *a posteriori* sur le produit fini pour standardiser le processus de production. C'est ainsi que le décret-loi du 17 juin 1938 impose de grouper les producteurs en syndicats régionaux, eux-mêmes affiliés à une Union des syndicats. Aussi, et surtout, un arrêté du 6 septembre 1937 institue un contrôle de la production des *plants* d'agrumes, et met en place une procédure de contrôle de la pureté génétique des pieds-mères sur lesquels les pépiniéristes prélèvent leurs greffons³⁹. En amont du travail agraire lui-même, la standardisation se déploie donc en direction du travail de sélection des plants et des porte-greffes et de la constitution de pépinières professionnelles contrôlées par l'administration. En effet, l'absence de contrôle de la pureté génétique des plants et semences (due à l'inorganisation de ce secteur) constituait, du point de vue de ces réformateurs, l'un des principaux obstacles à la standardisation effective des produits commercialisés. Enfin, un décret du 5 juillet 1938 crée le « Comité national des agrumes », chargé d'étudier et de proposer toutes mesures relatives à l'organisation de la production, du transport et du commerce des agrumes. Au sein de la politique de standardisation des fruits et légumes, les agrumes font donc l'objet de mesures spécifiques, qui les singularisent par rapport aux légumes par exemple.

Ceci est logique dans la mesure où les agrumes sont le secteur le plus « en pointe » dans la culture des fruits et légumes, qui a développé de longue date la coopération agricole, avec en particulier la Société coopérative des agrumes, créée à Boufarik (dans la Mitidja) en 1922, qui concentre à elle seule le quart de la production d'agrumes du département d'Alger dans les années 1930. Les transformations simultanées des politiques à l'égard de l'agriculture *et* du GGA à la fin des années 1930 sont très fortement orientées par l'exemple de Boufarik et visent à répondre à ces besoins. En effet, les mesures prises dépassent le strict cadre de l'organisation professionnelle. L'État développe son système de formation agricole et étend considérablement ses propres services, en interaction avec les professionnels, en particulier les agrumiculteurs. Depuis 1920, l'Institut agricole d'Algérie, sis à Maison-Carrée, aux portes de la Mitidja, a pour tâche de former une élite d'ingénieurs agronomes, destinés à travailler soit dans l'agriculture, « soit dans les divers services techniques et les organisations professionnelles de l'Algérie »⁴⁰. L'institut compte notamment un laboratoire

38. Caulo (M.), *L'Algérie face au problème de la standardisation des fruits et légumes*, thèse pour le doctorat en droit, Université d'Alger, Alger, Chaix, 1948. À noter que la thèse de Maurice Caulo est appuyée par l'OFALAC.

39. Cf. Rebour (H.) « La culture des agrumes en Algérie », *Documents algériens. Série économique : agrumiculture*, 49, juillet 1948.

40. Barbut (M.), « L'institut agricole d'Algérie. La technique par l'enseignement », *Algeria et l'Afrique du Nord illustrée*, 75, 1939.

d'horticulture et arboriculture, qui comporte une station botanique⁴¹. En sus de cet enseignement, le GGA développe ses propres services techniques (tels que le Service agricole général, le Service de défense des cultures, et le Service de l'arboriculture, créé à la fin des années 1930).

En somme, l'action de cette élite de réformateurs issus de l'administration coloniale vise à passer de la standardisation des produits (placée sous l'égide de l'OFALAC) à la standardisation de l'ensemble de la filière. Cette standardisation doit être organisée par les nouveaux services du GGA, tel que le Service général de l'arboriculture ou le Service de la défense des cultures. Leur but est d'une part d'assurer une bonne formation des agriculteurs, et d'autre part de faire en sorte que la recherche scientifique soit toujours en lien avec la pratique agricole, par une proximité entre expérimentation et professionnels, et la constitution d'un réseau dense d'informations pratiques. Ainsi, la station expérimentale du Service général de l'arboriculture est installée à... Boufarik, dans la même ville que la Société coopérative des agrumes, dont s'inspire entièrement la politique menée, et qui est aussi le seul exemple en Algérie d'organisation coopérative « réussie » (du point de vue de ces réformateurs⁴²). Cette station d'expérimentation se dote d'un programme de recherches, qui vise à offrir aux arboriculteurs, des résultats et des recommandations pratiques simples pour l'ensemble du travail agraire : choix des espèces et variétés cultivées, plantation, irrigation, travaux et entretien du sol (labour, fumure), traitements antiparasitaires, taille des arbres, récolte des fruits, etc.

La transformation du marché des fruits et légumes interagit avec la transformation des services du gouvernement, dominés par l'élite des ingénieurs agronomes formée à l'Institut agronomique d'Algérie. Le Service de l'arboriculture en particulier, créé à la fin des années 1930, et relevant de la Direction de l'agriculture du GGA, dirigé par Julien Bricet puis Henri Rebour (tous deux ingénieurs agronomes), joue un rôle très actif, d'expérimentation, de vulgarisation, et pèse pour orienter la législation dans un sens favorable à l'organisation collective. Si cette tendance s'observe dès les années 1930, elle est accentuée pendant la période du régime de Vichy, qui cherche résolument à donner une organisation plus dirigiste à l'économie⁴³ et à l'industrialiser⁴⁴.

41. Ce laboratoire a par exemple mis au point « des systèmes d'irrigation modernes et variés permettant de répondre aux besoins expérimentaux des arboriculteurs de la Mitidja toute proche ». Cf. Scotti (E.), « L'institut agricole d'Algérie. École nationale supérieure agronomique d'Alger, 1905-1962 », *L'Algérieniste*, 40, 1987.

42. « Nous avons, en Algérie, au centre de notre principale région agrumicole, un groupement coopératif puissant et actif, présidé et administré par des hommes d'élite, animateurs épris de progrès, qui font depuis quelques années des efforts considérables, dans le but d'organiser notre production fruitière. Nous avons nommé la "Coopérative des Agrumes de Boufarik". Ce groupement, le seul représentant, malheureusement, de la coopération fruitière si désirable, ne demande qu'à imiter son collègue californien. » Bricet (J.), *Rapport technique sur les cultures fruitières*, op. cit., p. 207.

43. Cf. Cantier (J.), *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 169 et s.

44. Cf. Lefeuvre (D.), *Chère Algérie*, op. cit., chapitre VIII.

Après le débarquement allié en Afrique du Nord (novembre 1942), ce projet d'organisation collective se perpétue, mais avec des « références » différentes. Rebour, en particulier, produit une littérature très vaste, dont on peut restituer les idées centrales, qui ne sont pas seulement les siennes, mais celles de toute une génération d'ingénieurs.

En premier lieu, très marqués par l'exemple américain et, à l'inverse, par la façon dont les politiques protectionnistes menées par les nations européennes ont mené celles-ci à la guerre, ils anticipent une mondialisation et une libéralisation des échanges, alors même que la guerre fait rage. Cette libéralisation des échanges et cette internationalisation de la concurrence à venir font que les nations vont devoir se spécialiser et abaisser leurs « prix de revient », selon le modèle californien, pour rester compétitives :

« Les nations cesseront de s'isoler dès que l'écho des derniers coups de canon s'étant assoupi, elles chercheront une vie meilleure en échangeant leurs produits avec les voisins. [...] Nous pensons au moment où le commerce international reprendra, où nous pourrions développer nos plantations pour satisfaire de nouveaux clients, si nos prix de revient sont assez bas pour être comparés à ceux des producteurs étrangers. En cela nous ne ferons que nous conformer au progrès dont la devise est : produire toujours de plus en plus, à un prix de revient de plus en plus bas⁴⁵. »

Le *leitmotiv* de l'abaissement des coûts de revient fait surgir la question des *rendements*, thème quasiment absent des débats dans les années 1930, focalisés sur la capacité à obtenir des débouchés commerciaux rémunérateurs. Il faut donc augmenter les rendements⁴⁶ (largement inférieurs en Algérie à ceux obtenus en Californie ou en Espagne) par le « perfectionnement des techniques culturales », la professionnalisation et la spécialisation des exploitations.

« Le rendement en fruits à l'hectare devra être maximum pour obtenir un prix de revient le plus faible possible du quintal de fruits. C'est à cette seule condition qu'une exploitation peut prospérer et aussi résister aux périodes de crise. C'est également la meilleure façon pour bien vendre des produits que de les vendre bon marché. Avec un prix de revient très bas il est possible de les faire accepter par une nombreuse clientèle.

Dans ces conditions on peut avoir un débouché métropolitain assuré, et de plus prétendre au placement des produits sur le marché mondial. À qualité égale ce sera toujours le produit le meilleur marché qui s'écoulera le plus facilement.

45. Rebour (H.), « L'arboriculture sous le signe du Progrès », *Revue française de l'oranger*, 131, décembre 1942, p. 251-252.

46. D'après M. Caulo, « les rendements moyens des agrumes en Algérie sont assez faibles : 80 quintaux à l'hectare contre 200 dans la zone favorable en Espagne et jusqu'à 600 exceptionnellement en certaines parties de la Californie ». Caulo (M.), *L'Algérie face au problème...*, op. cit., p. 263.

Les États-Unis ont bien compris cette loi du prix de revient qui leur permet d'exporter jusqu'en France [...]. Ils arrivent à placer sur le marché ces produits à un prix tel que, malgré les frais de transport si longs et coûteux, ils obtiennent des bénéfices puisque ce commerce est toujours prospère depuis bien des années qu'il dure⁴⁷. »

Mais il ne suffit pas de moderniser la production, il faut aussi moderniser l'accès au marché, où se trouve la clé de l'échec des années 1930 :

« La plupart des marchés étrangers s'étaient fermés aux exportations agricoles algériennes. Les motifs en étaient aussi simples que marquants :

- a) Offre, à des prix trop élevés de colis renfermant un trop grand nombre de fruits ou de légumes avariés, de grosseur et de maturité par trop dissemblables, présentés dans des emballages défectueux favorisant le fardage
- b) Irrégularité notoire des envois et manque d'importance en volume de ceux-ci pour établir un courant d'affaires continu sur un marché donné⁴⁸. »

Autrement dit, la « loi du prix de revient » n'a pas trait qu'aux techniques productives, elle change radicalement la conception du produit et du marché, qui doivent l'un comme l'autre être rendus « lisses »⁴⁹. Pour y parvenir, il faudra d'une part privilégier les produits les plus en adéquation avec la logique de la standardisation, de la massification, c'est-à-dire les produits présentant les meilleurs rendements et les plus grandes qualités de présentation, de conservation et de résistance aux transports. C'est pourquoi le discours des modernisateurs se porte exclusivement sur les agrumes (au détriment des légumes), mais c'est aussi pourquoi ces mêmes modernisateurs veulent imposer l'*orange* (et en particulier les variétés américaines standardisées, telles que *Navel*, *Thomson* ou *Washington*) au détriment la clémentine. D'autre part, il faudra remplacer les innombrables intermédiaires accusés de parasiter le marché par l'organisation collective des ventes par les coopératives, et garantir l'extension continue de la consommation par la multiplication des produits offerts (produits frais, mais aussi conserves, compotes, jus de fruits, etc.) et le recours aux techniques modernes de « propagande » (c'est-à-dire de publicité).

Avec la montée en puissance de ces nouveaux services de l'administration coloniale porteurs de la standardisation, on passe ainsi progressivement d'un cadre « commercial-protectionniste » des échanges coloniaux, à un cadre « libéral-coopératiste ». Le premier cadre, orientant à la fois des pratiques, des discours et des représentations, mettait en avant la précocité des produits, la réalisation de marges commerciales importantes et les expéditions vers la métropole – garanties par des mesures protectionnistes. Dans ce nouveau cadre qui émerge avec

47. Albignac (A.) « La culture des agrumes dans les pays tropicaux », mars 1942.

48. Caulo (M.), *L'Algérie face au problème...*, op. cit., p. 8.

49. C'est-à-dire aptes à circuler au sein d'espaces marchands abstraits, indépendamment des compétences des personnes (expertise) ou des liens d'interconnaissance et de confiance qui les unissent.

le développement de la standardisation, on privilégie au contraire le productivisme, l'industrialisation de la production et la massification des débouchés, la stabilité des produits, la régularité et la constance des expéditions, assurées de manière centralisée par les coopératives, la concurrence par l'abaissement des prix de revient et la libéralisation des échanges. Les réformateurs coloniaux ont non seulement inventé (au sens archéologique du terme) le productivisme, mais aussi la *distribution* (par opposition au commerce) ! Ceci permet de tracer la spécificité de l'agriculture coloniale algérienne. Alors que l'agriculture française (en particulier dans le cas du vin) s'est construite dans la première moitié du XX^e siècle à travers un « contrôle républicain »⁵⁰ du marché, la mise en place des appellations d'origines et l'institutionnalisation de la tradition, l'agriculture coloniale algérienne, dans un contexte de crise à la fois économique et politique, a quant à elle construit, ou tenté de construire, une agriculture jouant pleinement le jeu du productivisme et de la consommation de masse, de l'uniformisation des modes de vie à travers la standardisation des produits et de la production. En ce sens, l'Algérie a voulu devenir une « Californie ». Cette solution non seulement répond à un problème d'organisation du marché, mais aussi, et plus largement, correspond à un effort pour réversibiliser un processus clairement identifié dès les années 1930 d'effondrement de la colonie, tant sur le plan politique qu'économique.

Les agrumes : guerre et paix

Dans le cadre « libéral-coopératiste », cette standardisation sous l'égide des coopératives doit avant tout se comprendre comme une *discipline collective*, discipline qui ne doit pas simplement jouer comme une contrainte externe pour les acteurs, mais vise à transformer les motifs mêmes de l'action. La notion de standardisation prend ici un nouveau sens : il ne s'agit plus simplement de transformer les produits, ou encore d'aligner des espaces sociaux sur un même dispositif de calcul, il s'agit d'atteindre la manière d'être ordinaire des gens. Autrement dit, la standardisation vise aussi à transformer des « conduites de vie »⁵¹. C'est cela qui, fondamentalement, est sous-jacent au vœu colonial de construire une « Algérie californienne » : « La prospérité arboricole californienne a été déterminée non pas seulement par les faveurs climatiques ou édaphologiques, dont la nature a comblé le pays, mais et surtout par le caractère

50. Cf. Laferté (G.), *La Bourgogne et ses vins. Image d'origine contrôlée*, Paris, Belin, 2006.

51. L'expression renvoie aux approches de Max Weber et de Michel Foucault. Cf. Weber (M.) *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2003, et *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard, 1996 ; Foucault (M.), *Sécurité, Territoire, Population...*, *op. cit.* Le terme de « conduite », contient à la fois l'idée de « se conduire d'une certaine manière », *i.e.* organiser ou rationaliser sa vie dans ses différentes dimensions, en fonction par exemple de croyances, et l'idée de « conduite des autres », de conduction, par l'intermédiaire de différents artefacts socio-techniques. Sur cette question, cf. également Colliot-Thélène (C.), « Les rationalités modernes du politique : de Foucault à Weber », in Bruhns (H.), Duran (P.), dir., *Max Weber et le politique*, Paris, LGDJ, 2009.

des habitants, leur goût de l'ordre, de la méthode, de la discipline et le sens aigu de l'organisation collective. »

C'est avant tout ce sens de la discipline, ce calme, cette propension à plier son agir individuel aux exigences de la collectivité, à toujours privilégier les bénéfices à long terme plutôt que les profits sans lendemain, qui fascinent les réformateurs coloniaux et qu'ils cherchent à insuffler en Algérie :

« Là, nous avons eu maints sujets d'étonnement et nous avons été longs à comprendre qu'aux USA chacun se soit plié bénévolement au goût, aux nécessités collectives, aux aspirations de la masse, de façon à ne pas compliquer inutilement les rouages aussi multiples que représente la vie de ces cités colossales et de cent cinquante millions d'individus qui, s'ils sont gros producteurs, sont aussi gros consommateurs. Et c'est en partant de ce concept démocratique que l'Américain est arrivé à la réalisation de cette discipline collective qui amène une uniformisation de la nourriture, du vêtement, de la machine, etc., aussi bien que l'observation stricte et rigoureuse des règlements, celui de la circulation par exemple⁵². »

Ce constat permet de revenir sur la thèse de D. Lefevvre quant à la chute économique de l'Algérie coloniale. Dans son ouvrage *Chère Algérie*, il montre que l'Algérie s'est enfoncée dans une crise économique irrémédiable, et que le régime colonial a été maintenu en dépit de toutes les pertes financières qu'il a suscitées pour l'État français, aussi longtemps que la colonie a été perçue comme un élément clé de la souveraineté et de la puissance politique du pays. Cet ouvrage est traversé par la question de l'*industrialisation* de l'Algérie, comme remède à la crise qui la frappe à partir des années 1930. La critique que l'on peut adresser à cette thèse est qu'elle envisage l'industrialisation d'un point de vue très objectiviste, ou matérialiste (au sens premier du terme) : les enjeux de l'industrialisation semblent se résumer à la question de savoir comment on peut implanter des usines dans un pays au climat hostile, disposant de peu d'infrastructures (routes, électricité, eau, etc.), et manquant de main-d'œuvre qualifiée. Cette analyse fait peu de place à la façon dont les acteurs qualifient leur situation et au sens que cela a pour eux d'« industrialiser » l'Algérie, et se focalise avant tout sur les moyens financiers et la balance des échanges extérieurs. Saisie au contraire par le prisme de la *standardisation*, l'industrialisation change de sens. Étudier la standardisation, c'est dire que l'industrialisation n'était pas qu'une affaire de flux financiers et de matériaux, mais qu'elle engageait aussi la question de savoir comment des dispositifs influent sur des *dispositions*⁵³, des dispositions pratiques à agir : comme le souligne lui-même Lefevvre, l'industrialisation de

52. Amizet (L.), « Impressions d'un arboriculteur algérien en Californie 1948 », *L'Agria*, mai 1949, p. 92.

53. Cf. Cochoy (F.), « La captation des publics entre dispositifs et dispositions, ou le petit chaperon rouge revisité », in Cochoy (F.), dir., *La captation des publics : c'est pour mieux te séduire mon client*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2004.

l'Algérie n'est pas qu'un problème économique, c'est un « problème de gouvernement »⁵⁴. Le projet agrumicole du GGA est un projet visant à *discipliner* les colons, à transformer des conduites de vie.

Ainsi, dans la description précédente du style de vie américain, à quoi pense cet observateur colonial lorsqu'il souligne le caractère paisible et pacifique des Américains ? Pourquoi est-il si frappé par leur calme et leur flegme ? S'il est si stupéfait, on peut penser que c'est parce qu'il effectue implicitement une comparaison avec l'Algérie, et que l'écart qu'il constate est important. Mais a-t-il simplement en tête les colons, et leur manque d'organisation collective dans la conduite des affaires économiques, ou bien pense-t-il aux rapports entre Européens et « indigènes », rapport dont la violence est de notoriété publique⁵⁵ ? Dans la première hypothèse, le discours modernisateur colonial n'est pas très différent des discours que l'on rencontre après la guerre chez les modernisateurs en métropole, qui parlent des paysans (français !) comme des « populations à développer ». Dans la deuxième hypothèse, plus forte, on aurait une vision de la standardisation de l'agriculture et des marchés comme voie de sortie du conflit, par la pacification des conduites des uns et des autres. Faute d'affirmations explicites à ce sujet, on se contentera simplement de poser ces deux hypothèses⁵⁶. Dans la seconde, imprimer une discipline collective par la standardisation, reviendrait non seulement à améliorer des performances économiques, mais aussi à rendre le système colonial acceptable par ces « indigènes », en leur offrant de l'emploi salarié sur les exploitations agricoles et des revenus suffisants pour les convaincre de jouer le jeu de l'économie marchande. Ainsi, le rapport issu de la mission commerciale algérienne aux États-Unis affirme-t-il : « La collaboration des indigènes améliorera leur condition de vie, leur permettra de participer davantage aux échanges économiques, de devenir de meilleurs contribuables, progressivement adaptés à notre civilisation. Le travail et l'abondance des produits constitueront le meilleur remède à la rapine qui rebute les exploitants tant européens qu'indigènes⁵⁷. »

Plus largement, donner du travail aux paysans algériens dans les campagnes, c'est assurer la stabilité politique en évitant qu'ils aillent s'entasser dans des

54. Cf. Lefevre (D.), *Chère Algérie...*, *op. cit.*, p. 215, citation du général Weygand : « Le problème du développement industriel de l'Afrique du Nord n'est pas uniquement industriel, mais avant tout politique et social [...] qui en fait essentiellement, à mes yeux, un problème de gouvernement. »

55. Dès le milieu des années 1940, l'exacerbation des « tensions communautaires » est de notoriété publique en Algérie. Pour ne prendre qu'un seul exemple, qui rencontre un fort retentissement dans l'opinion, aussi bien musulmane qu'européenne, voir le « drame de Zéralda », présenté de manière détaillée par J. Cantier dans *L'Algérie sous le régime de Vichy*, *op. cit.*, p. 187-192. Notons que ce « drame », qui fait suite à une mesure d'*apartheid* prise par un maire, se déroule justement dans une commune maraîchère du littoral algérois, et se solde par la mort de vingt-cinq musulmans, tous ouvriers saisonniers.

56. Ces deux interprétations ne sont pas nécessairement contradictoires : la façon de poser un problème peut évoluer dans le temps pour un même acteur et, d'autres acteurs – occupant des fonctions plus « politiques » que les ingénieurs modernisateurs – peuvent développer une vision différente de la standardisation.

57. Robert (J.), *Rapport général...*, *op. cit.*, p. 63.

bidonvilles, et former un prolétariat urbain par trop sensible aux discours de la « subversion ». Un haut responsable de l'agriculture coloniale écrit ainsi, juste avant le début de l'insurrection que l'avenir de l'Algérie

« ne saurait être assuré que si l'élément fondamental de son activité, l'agriculture, est prospère, et si, par là même, elle est capable de remplir non seulement son rôle nourricier, mais aussi, et surtout, celui de grand pourvoyeur d'emploi, de grand distributeur de salaires et de pouvoir d'achats. Et être ainsi un facteur important de la fixation sur leur sol des populations rurales, trop portées dans les périodes de crises à fuir pour aller peupler les bidonvilles des grandes cités. [...] Le "bled", les campagnes sont un élément de stabilité de d'union sincère⁵⁸. »

Déjà, quelques années plus tôt, on pouvait lire dans un ouvrage consacré aux agrumes : « On se persuade, enfin, que la prospérité matérielle conditionne la fidélité politique. Il ne faut pas que l'oisiveté et la misère préparent le terrain aux propagandes subversives⁵⁹. » Quelle que soit l'interprétation qu'on fasse des intentions des réformateurs coloniaux, force est de constater que les « indigènes » finissent par rentrer dans leur « équation », leur projet de refondation d'une « économie-société ».

Ainsi, la standardisation vient répondre à une inquiétude ancienne, celui de l'effondrement de la colonie, dont le livre *L'Algérie vivra-t-elle ?*⁶⁰, paru en 1931, avait marqué l'apparition dans l'espace public. Mais, alors que l'ancien gouverneur (socialiste) Viollette situait le problème au niveau de la citoyenneté des indigènes, ici la réponse reste strictement économique. La standardisation vient ici remplir une fonction politique. Plus exactement, elle procède d'un mouvement d'*économisation du politique*, dans la mesure où l'on essaie de répondre par l'économique au politique, voire d'*évacuer* par l'économique (l'élévation du bien-être général de la population) les questions proprement politiques : celle de la souveraineté de la France sur l'Algérie et celle de l'accès à une citoyenneté politique pleine et entière de ceux qui sont définis comme « sujets » français⁶¹. Mais, et simultanément, la standardisation procède aussi d'un mouvement de

58. Lamy (J.), « L'agriculture et l'Algérie », *Nouvelle revue française d'Outre-mer*, 9, septembre 1954, p. 379-380 (Jean Lamy est le président de l'Union française de la confédération algérienne de l'agriculture).

59. Robert (P.), *Les agrumes dans le monde et le développement...*, op. cit., p. 324.

60. Viollette (M.), *L'Algérie vivra-t-elle ?*, Paris, Alcan, 1931.

61. Ceci amène à une deuxième critique à l'égard de la thèse de Lefevre, qui est qu'elle tend à réduire l'histoire (et l'historiographie) de la colonisation à des enjeux économiques. En effet, si l'on suit Lefevre, il suffit de montrer (ce qu'il fait de manière convaincante) que l'Algérie « n'a pas été une affaire rentable » pour déconstruire le mythe d'un accaparement des richesses des colonies par le colonisateur (cf. Lefevre (D.), *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion, 2008). Mais est-ce là le seul enjeu ? N'est-ce pas rabattre le politique sur l'économique ? Du coup, n'est-ce pas accomplir la même opération (cognitive et politique) que les modernisateurs coloniaux étudiés dans cet article ? Ces remarques ne constituent en aucun cas une prise de position sur l'autre débat qu'aborde l'ouvrage sur la « repentance coloniale », concernant le poids du passé colonial dans la France contemporaine. En revanche, elles soulignent la difficulté qu'il y a à décrire de manière pertinente ce qu'a été la colonisation, surtout quand on dispose essentiellement de sources d'archives gouvernementales ou d'entreprises.

politisation de l'économie, dans le sens où ce projet paradoxal de sauver l'Algérie en jouant le jeu de la concurrence et de la libéralisation des échanges mondiaux, reste strictement cadré par les exigences coloniales (non-concurrence avec les productions métropolitaines, maintien en Algérie d'une économie essentiellement agraire, densification du peuplement européen) et, fondamentalement, ne remet pas en question la « place » que les « indigènes » occupent dans la société⁶². C'est dans ce double mouvement, d'économicisation du politique et de politisation de l'économie que ce situe le caractère politique de la standardisation.

Conclusion

S'il n'est pas possible de décrire ici dans le détail les effets de la politique de standardisation sur l'économie coloniale, on peut noter quelques faits marquants. Tout d'abord, la production d'agrumes connaît une très nette augmentation entre les années 1930 et 1950, alors que les autres productions agricoles stagnent ou déclinent⁶³. Ensuite, le rétablissement de la réputation des produits algériens à l'exportation est avéré. Mais la standardisation produit un effet paradoxal qui est de rendre viables les stratégies de « produits de luxe » qui étaient devenues intenables dans les années 1930 du fait de la fraude. Autrement dit, les colons adoptent les *standards* mais résistent à la *standardisation*, et maintiennent l'économie de la précocité. Cet échec de la transformation profonde de la société algérienne peut se lire dans les débouchés des exportations qui, dans les années 1950, restent à plus de 90 % dirigées vers la métropole⁶⁴. On est loin de la mondialisation et de la libéralisation des échanges espérée ! Cet échec peut se lire aussi, et surtout, dans le travail sur les exploitations agricoles. Alors que la standardisation recherchait l'augmentation des rendements par la mécanisation, et le développement d'emplois salariés qualifiés et stables, c'est au contraire l'existence et le maintien de relations d'emploi instables, la faiblesse des salaires et des charges sociales⁶⁵, au bénéfice des colons et au détriment des « indigènes », qui freine la mécanisation des exploitations et l'augmentation des rendements⁶⁶. De même, loin d'assister à une professionnalisation-spécialisation des exploitations, on assiste à une concentration et à un repli littoral de la

62. Ce qu'on leur propose, c'est d'occuper des emplois de salariés agricoles, vis-à-vis desquels ils ont justement les plus grandes réticences. À l'époque, une réforme agraire visant à organiser une redistribution des terres des Européens vers les « indigènes » est bien envisagée, mais rapidement abandonnée. Cf. Lefeuve (D.), *Chère Algérie*, *op. cit.* Sur le rejet du salariat par les paysans algériens, cf. les travaux de Pierre Bourdieu consacrés à l'Algérie, en particulier Bourdieu (P.), *Algérie 60. Structures économiques et structures temporelles*, Paris, Minuit, 1977 et Bourdieu (P.), Sayad (A.), *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Minuit, 1964.

63. Cf. Lefeuve (D.), *Chère Algérie...*, *op. cit.*, p. 83.

64. OFALAC, *Statistiques des exportations des produits contrôlés*, Alger, 1956, 1957 et 1958.

65. Chaulet (C.), *La Mitidja autogérée*, Alger, SNED, 1971.

66. Cf. Dumont (R.), *Les leçons de l'agriculture américaine*, *op. cit.*, p. 240.

propriété foncière européenne⁶⁷, et au maintien du morcellement des vergers⁶⁸. Si les cultures d'agrumes s'étendent de manière spectaculaire (passant de huit mille en 1930 à environ trente mille hectares en 1950⁶⁹), les surfaces cultivées en fruits et légumes (un peu moins de cent mille hectares en 1953) restent très éloignées de celles dédiées aux céréales (3 250 000 hectares) et à la vigne (380 000 hectares⁷⁰), alors que les agrumes étaient censés prendre leur relais.

La politique de standardisation déployée par le gouvernement colonial apparaît au final comme un échec, et l'Algérie comme une sorte de Californie ratée : la clémentine des colons finit par vaincre l'orange américaine du gouvernement colonial. L'affrontement entre le cadre « libéral-coopératif » et le cadre « commercial protectionniste » des échanges tourne largement en faveur du plus ancien. Cette confrontation entre deux cadres des échanges n'engageait pas que la mise en forme d'un marché, mais plus largement des conceptions différentes de la société coloniale. La standardisation jouait aussi le rôle de technique de gouvernement, ou plus exactement de *technicisation* du gouvernement, comme alternative au modèle de la collusion entre élus politiques locaux et colons. Le principe de la standardisation était alors d'insuffler une discipline collective qui produise du consensus en détournant à la fois colons et « indigènes » de l'affrontement ethnique, les uns comme les autres étant incités à ne plus s'occuper que de leur bien-être matériel. La standardisation prétendait donc organiser une sortie du politique par le progrès économique, tout en orientant précisément ce « progrès » dans le sens d'un renforcement de la puissance coloniale. Peut-être la standardisation était-elle vouée à l'échec, en ce qu'elle cherchait à concilier trop de contraintes antagoniques, en particulier parce que, dans le contexte colonial, la rationalisation bureaucratique doit jouer en permanence sur les deux faces de l'État : l'État social (qui vise le bien être d'une population circonscrite à l'intérieur d'un territoire) et l'État puissance (qui gère les relations vers l'extérieur avec d'autres États ou d'autres groupements politiques). Mais ce cas historique très spécifique nous livre peut-être en même temps une leçon d'une portée plus large, rappelée par Jacques Rancière, et qui permet de relativiser la vision foucauldienne d'une absorption du politique par les dispositifs de sécurité : à trop vouloir dépolitiser en son centre le politique, celui-ci finit par rejaillir sur ses bords, et de manière violente⁷¹.

67. Isnard (H.), « Structures de la colonisation agricole en Algérie à la veille de l'insurrection », *Annales de la faculté de lettres d'Aix*, 32, 1958.

68. Mutin (G.), « L'Algérie et ses agrumes », *Revue de géographie de Lyon*, 44 (1), 1969, p. 14.

69. Blondel (L.), « Répartition géographique des plantations d'agrumes en Algérie », *Revue agricole de l'Afrique du Nord*, 1792, 1953, p. 1412.

70. Lamy (J.), « L'agriculture et l'Algérie », art. cit.

71. Rancière (J.), *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard, 1998.

Antoine BERNARD DE RAYMOND est chargé de recherche en sociologie à l'INRA (CESAER, UMR 1041, Dijon). Ses travaux portent sur les marchés agricoles et plus généralement les formes de normativité et de pouvoir qui se déploient dans l'agriculture. Parmi ses publications récentes : « Dispositifs d'intermédiation marchande et politique des marchés. La modernisation du marché des fruits et légumes en France. 1950-1980 »,

Sociologie du travail, 52, 2010 ; « Les mobilisations autour des OGM en France. Essai de périodisation d'un conflit politique », in Hervieu (B.) *et al.*, dir., *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010 ; *En toutes saisons. Le marché des fruits et légumes en France au 20^e siècle* (ouvrage tiré de sa thèse sur le marché des fruits et légumes, à paraître).

antoine.deraymond@dijon.inra.fr